



**Fédération Sportive et Gymnique du Travail**

**COMITÉ DE PARIS**

35, Avenue de Flandre - 75019 PARIS

Tél : 01.40.35.18.49 - E-Mail : [foot@fsgt75.org](mailto:foot@fsgt75.org)

## **Règlement du tournoi féminin de football autoarbitré à 7 Samedi 19 juin 2021 de 13h à 19h**

### **L'autoarbitrage**

L'activité foot à 7 autoarbitré représente une innovation FSGT qui répond à l'attente d'une grande partie de la population passionnée par le football. **Le principe : le jeu devient l'enjeu !**

Dans le foot à 7 autoarbitré FSGT, le plaisir du jeu et l'esprit de camaraderie priment sur le seul résultat. Ainsi, pendant les matches, il n'existe pas de délégation de pouvoir. Par l'autoarbitrage, les joueuses assurent elles-mêmes le déroulement loyal de la rencontre. Elles en sont les garantes. Chaque joueuse considère que, sans les autres, il n'y a pas de jeu ni de plaisir possibles. Outre ses coéquipières, les « adversaires » sont également des partenaires qui lui permettent de déployer son jeu et donc de progresser.

#### **Principes principaux de l'autoarbitrage :**

Du grec «autos» qui signifie soi-même, en autoarbitrage on signale sa faute.

En pratique toute joueuse peut demander faute et être entendu. Ne pas concéder une faute demande régulation, au besoin par les joueuses à proximité de l'action.

- Seuls les joueuses sur le terrain régulent la rencontre.

- Une remplaçante, un·e dirigeant·e, un·e entraîneur·e ne participe pas à l'autoarbitrage.

#### **Niveau de tolérance**

Il n'est pas le même pour toutes. La rugosité des contacts se contrôle en ne faisant pas ce que l'on ne veut pas subir.

En cas de besoin, cette régulation est ajustée, recadrée par chaque responsable d'équipe, avant tout dans sa propre équipe. Notamment lorsqu'une joueuse fait preuve de mauvaise foi dans l'évaluation des fautes (n'admet jamais/difficilement avoir fait faute et/ou demande souvent/facilement faute).

## **Règlement du tournoi**

### **Article I – Terrain**

Les parties se joueront sur des demi-terrains synthétiques.

Surface de réparation : 13 m

Penalty : 9 m

Le ballon du match est fourni par les organisateurs (taille5).

### **Article II - Nombre de joueurs et identités**

La partie est jouée par deux équipes de 7 joueuses avec un nombre maximal de 3 remplaçantes pour toute la durée du tournoi.

Les remplacements sont illimités et à tout moment. La joueuse remplacée devient remplaçante. Toute équipe se trouvant à un moment donné du match en supériorité numérique se verra sanctionnée par un coup franc.

Avant le début du tournoi, une des joueuses de l'équipe est désignée « référente » par son équipe et elle le reste pour toute sa durée. Elle est responsable de la ponctualité de son équipe, de l'identité des joueuses. Elle est la principale interlocutrice auprès des organisateur·trice·s du tournoi.



# Fédération Sportive et Gymnique du Travail

COMITÉ DE PARIS

35, Avenue de Flandre - 75019 PARIS

Tél : 01.40.35.18.49 - E-Mail : foot@fsgt75.org

Pendant le tournoi, une joueuse ne peut jouer que dans une seule équipe. Dans le cas contraire, l'équipe faisant participer une joueuse d'une autre équipe aura match perdu par pénalité, à l'exception d'une équipe qui serait réduite à moins de sept joueuses à cause de blessures survenues durant le tournoi et à condition de prévenir l'organisation en amont.

## **IMPORTANT**

Le minimum de joueuses nécessaire pour jouer une rencontre est de 5. Une équipe en présentant moins sera déclarée forfait. En outre, toute équipe présentant un retard supérieur à 5 minutes lors du coup d'envoi, sera déclarée forfait pour le match (seul le comité d'organisation est habilité à déclarer une équipe forfait).

### **Article III - Équipement des joueuses**

Chaque joueuse d'une même équipe porte le même équipement (maillot de même couleur).

Le port de protège-tibias est obligatoire. Le port des bijoux (montres, bracelets, et piercing visages etc.) est interdit durant les matchs.

En cas de non-respect de ces consignes, les organisateur·trice·s déclinent toute responsabilité en cas de blessure d'une joueuse, la perte ou le vol de bijoux pour ceux qui ne les auront pas observés.

Les chaussures à crampons aluminium ou vissés sont strictement interdites.

### **Article IV - Durée de la partie**

La durée des matchs est de 15 min pour toute la durée du tournoi. Toutes les équipes sont assurées de jouer au moins 5 matchs. *(Ceci pourra être réévalué en fonction du nombre d'équipes présentes et de l'avancement du tournoi).*

Il n'y a pas d'arrêts de jeu.

### **Article V - Coup d'envoi**

Un but peut être marqué directement sur coup d'envoi.

### **Article VI – Remise en jeu**

Sur les engagement, les touches, les corners ou les coups-francs, les adversaires se tiennent à 6m du ballon arrêté. L'exécutante ne peut retoucher le ballon avant une autre joueuse.

- L'engagement : le ballon placé au centre du terrain peut être donné dans toutes les directions.
- La touche : au pied, ballon arrêté à proximité de l'endroit de la sortie.
- Le coup franc est direct, il se joue à l'endroit de la faute, la tireuse peut choisir la passe vers une partenaire.
- Sur une touche : un but ne peut être marqué directement. Si c'est le cas, on joue une sortie de but.

### **Article VII – Hors-jeu**

Le principe du hors-jeu n'existe pas dans ce tournoi.

### **Article VIII – La gardienne**

Elle peut saisir le ballon à la main dans sa surface et doit le jouer rapidement.

Elle ne peut lâcher le ballon puis le reprendre à la main.

Elle ne peut toucher le ballon de la main sur une passe au pied volontaire de la part d'une coéquipière.

En sortie de but : le ballon n'est pas obligé de sortir de la surface pour être en jeu.

La gardienne ne peut pas toucher deux fois de suite le ballon sans qu'une coéquipière ou une adversaire l'ai touché.



# Fédération Sportive et Gymnique du Travail

COMITÉ DE PARIS

35, Avenue de Flandre - 75019 PARIS

Tél : 01.40.35.18.49 - E-Mail : foot@fsgt75.org

## **Article IX - Fautes et sanctions**

Toutes les fautes sont passibles d'un coup franc direct à l'endroit où a eu lieu la faute (à l'exception de la passe en retrait à la gardienne qui le reprend de la main qui lui sera sanctionné d'un coup franc direct sur la ligne des 13 m au point le plus proche du lieu de l'infraction).

D'autre part, les organisateur·trice·s se réservent le droit d'exclure toute participante ou équipe engagée ayant un comportement agressif et/ou injurieux dans l'enceinte du stade ou à l'extérieur.

## **Article X - Fautes et sanctions dans la surface de réparation**

Toute faute commise dans la surface de réparation sera sanctionnée par un penalty à 9 m.

## **Article XI – Poules**

Les équipes seront réparties en 2 poules de 5 équipes.

Le classement des équipes au cours des compétitions, par poules se fera comme suit :

Match gagné : 4 points

Match nul : 2 points

Match perdu : 1 point

Match forfait : 0 point (5-0)

En cas d'égalité au classement général par poules, les clubs se départageront selon le classement suivant :

A. Nombre de points

B. Différence de buts générale

C. Différence de buts particulière

D. Nombre de buts marqués

E. Nombres de buts encaissés

Et en cas d'égalité parfaite :

Le comité d'organisation se réserve le droit soit de faire un match d'appui soit une séance de trois (3) tirs au but.

A l'issue de la phase de poule, les équipes classées première et seconde de leur poule se rencontrent en demi-finales croisées suivie par une finale et une petite finale.

Les équipes classées troisième et quatrième de leur poule se rencontrent en demi-finales croisées basses suivie de matchs de classement pour les 5ème, 6ème, 7ème et 8ème places.

Les équipes classées cinquième se rencontrent en un match de classement pour les 9ème et 10ème places.

***Les Organisateurs du tournoi se réservent le droit de modifier à tout moment et en fonction du nombre final d'équipes inscrites le présent règlement.***